



Conseil municipal

Séance publique du mercredi 17 décembre 2025 à 18h00
Salle du Conseil municipal

Présents :

CABRIE A.	BAUDET F.	CABANTOUS C.	FOURCADE C.
SABARTHES G.	GALTIER E.	ENSENAT A.	PION-MILLET N.

Excusés :

FAURE N.	Pouvoir à A. CABRIE
SOLIER A.M.	Pouvoir à E. GALTIER

Date de la convocation : 10/12/2025

Madame Eliane GALTIER a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation procès-verbal de la séance du 27.11.2025
2. Clôture du budget annexe Eau et Assainissement
3. Convention de prestations de services SIEA
4. Ouverture anticipée de crédits
5. Modification délibération RIFSEEP

1. Approbation procès-verbal de la séance du 27/11/2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 27 novembre 2025 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Eliane Galtier.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

2. Clôture du budget annexe Eau et Assainissement

Par délibération 2025-044 en date du 9 octobre 2025, il a été décidé du transfert des compétences eau et assainissement au profit du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable du Minervois au 1er janvier 2026.

Compte tenu de ce transfert, il est proposé au conseil municipal la dissolution du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au 31/12/2025.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

3. Convention de prestations de services SIEA

Suite au transfert des compétences eau et assainissement au SIEA arrêté par délibération en date du 9 octobre 2025, le SIEA est amené à gérer l'ensemble des équipements liés à l'exercice de ces compétences.

Afin d'optimiser le fonctionnement de ses services et d'échelonner la prise de compétences, le SIEA souhaite faire appel à un agent communal pour l'exercice des missions suivantes : le débroussaillage des équipements en lien avec la gestion de l'eau et de l'assainissement et l'entretien des STEP.

Cette coopération doit être encadrée par une convention proposée par le SIEA entrant en vigueur au 1er janvier 2026 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

4. Ouverture anticipée de crédits

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2025.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts en 2024	Plafond du ¼ des crédits	Autorisation provisoire pas chapitre
20	5 690 €	1 422,50 €	1 422,50 €
21	373 670,12 €	93 417.53 €	93 417.53 €

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

5. [Modification délibération RIFSEEP](#)

Dans la délibération de mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en date du 23 novembre 2021, il a été défini à l'article 5 des groupes de fonctions en fonction des différentes catégories (A, B et C) auxquelles étaient assujettis des montants plafond.

Afin de mettre en adéquation ces groupes et plafonds avec les évolutions de la collectivité, il convient d'abroger l'article 5 de la délibération du 23/11/2021 et de le remplacer comme suit :

Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels, pour un temps complet sont fixés comme suit :

Attaché territorial		Catégorie A	IFSE max/an
		G1	17 480 €
Rédacteur territorial		Catégorie B	IFSE max/an
		G1	17 480 €
		G2	16 015 €
		G3	14 650 €
Adjoint administratifs, Adjoint techniques, Agents de maîtrise, ATSEM, Agents contractuels		Catégorie C	IFSE max/an
		G1	11 340 €
		G2	10 800 €

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
10		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19h30

Signature du Président et du secrétaire

